



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure Lot projeté 6 249 003 (157, 3^e Avenue)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de la future habitation unifamiliale détachée sise au 157, 3^e Avenue (Lot projeté 6 249 003), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment projeté soit situé à 6,23 mètres de la ligne avant au lieu de la distance minimale de 9,01 mètres, selon la méthode de calcul stipulée à l'article 61 du Règlement de zonage.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 septembre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 août 2018.

(Signé) Danielle Rioux

Danielle Rioux, OMA
Assistante-greffière